

soit 672.906 pour l'arrondissement de Lyon et 162.251 pour l'arrondissement de Villefranche, ce qui donne une perte de 4.172 habitants sur le dernier recensement, perte supportée en partie par l'arrondissement de Villefranche. D'autre part, Lyon a perdu 13.000 habitants au profit de sa banlieue, et ce chiffre ne fera que s'accroître quand seront appliquées les nouvelles taxes de remplacement qui succéderont aux taxes d'octroi et qui causent à Lyon une si vive et si légitime émotion.

Il est vrai que tandis que la population décroît, on songe à accroître les circonscriptions politiques : une proposition de loi tend à nous doter d'un septième arrondissement, tandis qu'on créerait en même temps un neuvième canton, composé des agglomérations du Grand-Trou, de Montchat, de Monplaisir et de la Mouche.

Enfin, tandis que M^{me} Lucien Mangini annonçait aux Hospices de Lyon qu'elle leur léguerait son château et son domaine des Halles, avec une somme de 300.000 francs, pour la création d'un hospice gratuit pour les jeunes filles anémiques ou chlorotiques, de 15 à 30 ans, nées à Lyon ou dans les cantons de Saint-Laurent-de-Chamousset, Saint-Symphorien-sur-Coise et l'Arbresle, hospice qui portera le nom de Mangini-Gensoul, un procès retentissant éclate devant le Tribunal civil de Lyon, mettant aux prises M. Loubet, président de la République, MM. Sabran et Mangini, président et membre du Conseil d'administration des Hospices civils de Lyon, tous trois exécuteurs testamentaires de l'héritage de M^{me} veuve Perret, de Collonges, avec le neveu de celle-ci, M. Dupont de la Tuilerie. Ce procès occupera la chronique pendant plusieurs semaines.

Il est bon d'ajouter que depuis longtemps nous n'avions vu Lyon attirer autant nos hommes politiques.